

SERVICE ÉTAT CIVIL ET AFFAIRES GÉNÉRALES

**Concession n° : 13146****Situation :** Cimetière WILSON

Division : 16 / Carré : U / Allée : 14 - Empl : 7

Le Maire de la Ville de Dreux,

**Vu** l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 26,**Vu** la délibération n°2020-141 du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,**Vu** la demande présentée par Monsieur VIENNE Didier domicilié 2, Jean Paul Sartre, 28100 Dreux, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 13146 dans le Cimetière WILSON pour une durée de 15 ans.**DÉCIDE****Article 1** - Il est accordé dans le Cimetière WILSON à compter du 21 juillet 2019 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **20 juillet 2034 pour une durée de quinze ans**.**Article 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/131 du 04 août 2022.**Article 3** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**Article 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.**Article 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr/>.

Fait à Dreux, le

**- 9 NOV. 2022**Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification leLe Maire,  
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET